



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Syndicat des services publics
SSP – région Fribourg
Mme Virginie Burri, secrétaire syndicale
Rue des Alpes 11
CP 1444
1700 Fribourg

Fribourg, le 13 novembre 2017

2017-1116

Pétition ENSEVAL : NON à un instrument qui nuira à la qualité de l'enseignement

Madame,

En date du 15 septembre 2017, vous avez déposé une pétition à la Chancellerie d'Etat, munie de 667 signatures, sur le sujet cité en titre.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance des arguments avancés et tient en préambule à signaler qu'une lecture attentive de la liste des pétitionnaires a permis de constater que plusieurs personnes avaient manifesté leur volonté plusieurs fois, soit par voie électronique ainsi que par signature manuscrite. D'autre part, plusieurs signataires ne font pas partie du personnel enseignant de l'Etat de Fribourg et ne sont ainsi pas concernés par la mise en place du système ENSEVAL. Au final, ce sont 483 signatures qui peuvent être retenues, soit moins de 10% du corps enseignant concerné par ce projet.

Nous vous rappelons ci-après l'historique de ce dossier : l'évaluation du personnel enseignant n'est en rien une nouveauté, elle se pratique régulièrement comme le prévoit l'article 22 de la loi sur le personnel de l'Etat. Un système propre au personnel enseignant permet de tenir compte des spécificités de cette catégorie d'employés de l'Etat. Il faut relever cependant que l'outil d'évaluation utilisé actuellement date de 1987 et qu'il était nécessaire de développer un outil moderne visant en premier lieu la reconnaissance du travail fourni et le soutien ciblé à apporter pour pallier les éventuelles difficultés dans l'exercice de la fonction.

Sur mandat de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport du 22 juin 2011, un groupe de travail participatif composé des représentantes et représentants des associations du personnel enseignant, de cadres scolaires et de représentantes et représentants de la DICS et du SPO a été chargé de développer un nouveau système d'évaluation pour le personnel enseignant. Il s'agissait notamment de mettre en place une procédure d'évaluation périodique pour le personnel enseignant des écoles primaires, cycles d'orientation et écoles du secondaire du deuxième degré. Ce projet de système d'évaluation a été testé dans plus de quarante établissements scolaires depuis la rentrée scolaire 2012/13. Les retours des écoles concernées ont été globalement positifs.

Les résultats de ces expériences ont été recueillis et ont permis de rédiger la version finale du dossier d'évaluation dans la marge de manœuvre donnée par les exigences légales.

Suite à ces travaux et expérimentations, un projet d'ordonnance a pu être élaboré. Celui-ci a été mis en consultation en février 2017. Un rapport de synthèse devrait être présenté au Gouvernement d'ici la fin de l'année, en principe dans la suite de celui concernant PERSEVAL. En effet, l'entrée en vigueur de l'ordonnance concernant l'évaluation du personnel enseignant est subordonnée à celle concernant tout le personnel de l'Etat. Ce n'est qu'une fois en possession de ces éléments que le Conseil d'Etat prendra une décision formelle sur le système ENSEVAL, tenant compte des avis exprimés dont le vôtre. En outre, nous vous rappelons que le concept de développement et de maintien de la qualité de l'école est également un outil de pilotage faisant partie de l'évaluation et que votre syndicat est représenté dans le groupe de travail y relatif, ce qui vous permet d'y apporter votre point de vue dans un esprit constructif.

Au vu des éléments indiqués ci-dessus, étant donné que le projet mis en consultation a été construit avec les représentantes et représentants du corps enseignant et des cadres scolaires, qu'aucune décision formelle n'a été prise à ce jour, que les avis exprimés seront pris en compte dans la décision du Conseil d'Etat quant à l'ordonnance relative à l'évaluation du personnel enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (OEPE), le Conseil d'Etat n'entend pas donner suite à cette pétition mais y répondra par le biais de l'ordonnance ad hoc.

Au nom du Conseil d'Etat :

Maurice Ropraz
Président

Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat

Communication :

- a) à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, pour elle et les Services d'enseignement et des ressources;
- b) à la Chancellerie d'Etat.

Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat

Extrait de procès-verbal non signé, l'acte signé peut être consulté à la Chancellerie d'Etat